

# Nais / Formulaire 4 VD 2021 Visite intermédiaire du 12.10.2021

(jj.mm.aaaa)

Placette NaiS (menu déroulant réparti sur 2 colonnes, par ordre alphabétique des communes) Villeneuve / Le Pissot VD45

## 1. Mesures sylvicoles prises depuis le dernier relevé<sup>1</sup>:

Soins culturaux	0 ha
Bois exploités et débardés	0 m3
Bois exploités et laissés sur place	0 m3
Exploitation <input type="checkbox"/> planifiée (521.1)	<input type="checkbox"/> de chablis (522.1)
Autre (préciser)	

## 2. Autres mesures prises depuis le dernier relevé

(Mesures pouvant avoir une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple mesures cynégétiques)

## 3. Événements naturels survenus depuis le dernier relevé

(Événements significatifs ayant une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple tempêtes, neige lourde, gel, sécheresse, problèmes phytosanitaires, incendie, etc.)

Un gros épicéa double déraciné appuyé contre un autre.

## 4. Observations

(Apparition d'éléments non prévus dans l'évolution à 10 ou 50 ans du formulaire NaiS 2 initial ou non documentée dans l'analyse des effets 2015, par exemple apparition de végétation concurrente, abondance ou pas du semis attendu, dégâts suite à l'exploitation, dégâts du gibier, etc.)

Présence du chamois

## 5. Mesures à prendre

(Mesures urgentes à prendre pour corriger/améliorer la situation actuelle et l'évolution prévue, par rapport à ce qui était mentionné dans le formulaire Nais 2 ou dans l'analyse des effets 2015. Une nouvelle analyse des effets est prévue en 2022-23).

## 6. Plan et Photos

(Le plan de situation du Formulaire NaiS 1 peut servir de base à un nouveau plan pour localiser les événements / observations / mesures à prendre mentionnées ci-dessus. Il est recommandé de faire des photos des éléments importants. Ces documents (plan et photos) sont disponibles chez le garde forestier et ne doivent pas être joints à ce formulaire).

## 7. Rafraîchissement des limites

Le garde forestier procède au rafraîchissement des limites de la parcelle-témoin lors de la visite intermédiaire.

<sup>1</sup> Pour la plupart des placettes, le dernier relevé correspond à l'analyse des effets 2015, mais pour certaines plus récentes à l'installation de la placette ou à la visite intermédiaire de 2017

Lieu et date  
Villeneuve, le 15.10.2021

Signature du garde forestier

